

panorapresse.ouest-france.fr

Il menace un lycéen avec un cutter : deux ans de prison ferme

3-4 minutes

« Fusillez-moi ! » : un homme condamné à deux ans de prison pour avoir menacé un lycéen avec un cutter à [Cherbourg](#)



Un homme de 36 ans a écopé d'une peine de deux ans de prison ferme pour avoir brandi un cutter devant un lycée de [Cherbourg \(Manche\)](#). | OUEST FRANCE

Le 9 septembre 2025, Julien Lemierre a brandi un cutter et sorti la lame à proximité de la gorge d'un élève du lycée [Tocqueville à Cherbourg \(Manche\)](#). Il a été condamné à deux ans de prison ferme ce lundi 8 décembre.

Ce lundi 8 décembre 2025, Julien Lemierre, 36 ans, arrive de la prison de [Caen \(Calvados\)](#). Grand, il doit relever les micros pour se faire entendre. Ce qui lui est reproché ? Des violences avec arme sur mineur sans ITT, commises le 9 septembre 2025 devant le lycée [Tocqueville à Cherbourg-en-Cotentin \(Manche\)](#). Une première audience de comparution immédiate a eu lieu le 10 novembre, [mais il manquait son expertise psychiatrique](#), et l'expertise médicale de la victime : un lycéen de 16 ans. Ses parents demandent 400 € de préjudice moral et 600 € de frais de justice.

Voir aussi : [VIDÉO. Mémorial de Caen, vétéran du D-Day, transports, Beauregard...](#) Les six infos de la semaine à retenir en [Normandie](#)

Le jour des faits, Julien Lemierre serait directement allé au-devant du mineur, « pour l'empêcher de se battre avec son copain », explique-t-il. « J'étais bourré. J'aurais jamais dû me mêler de ce qui ne

me regarde pas. » L'alcootest réalisé dans la nuit laisse supposer que le prévenu avait, à 14 h, une alcoolémie de 2 gr. Les témoins rapportent ce qu'il a dit : « Je vais te mettre 47 coups de poing. Je vais même te planter si j'apprends que tu frappes encore ton ami. » Il s'éloigne et revient en brandissant un cutter « avec un regard de haine », précisera le jeune homme. Les témoins rapportent encore ses paroles : « J'ai fait de la prison et j'ai déjà tué quelqu'un. La lame est neuve, je m'en sers pour couper mon shit ! » Le prévenu, qui précise avoir dit cela « pour l'impressionner », totalise neuf mentions à son casier, dont quatre pour des violences et des ports d'arme.

Lire aussi : [Prison ou psychiatrie ? Après des délits, la justice tranche sur le cas d'un Normand](#)

« Fusillez-moi ! »

« Fusillez-moi ! Je n'ai pas pris mon traitement ce matin, je suis mal. En prison, comment voulez-vous que je rembourse 75 000 € à mes autres victimes ? Elle est belle, la réinsertion... » Le tribunal lui rappelle que la peine de mort a été abolie. Le procureur se désole « que les trois mois de détention provisoire n'aient pas été mis à profit. Avec la récidive, vous encourez dix ans de prison ! Monsieur doit faire évoluer sa réflexion... embryonnaire. » Il requiert 30 mois de prison dont six assortis d'un sursis probatoire de deux ans, de soins, d'une obligation de travailler et d'une interdiction de port d'arme.

Le tribunal, qui a retenu les circonstances aggravantes, a suivi ses réquisitions et maintenu Julien Lemierre en détention. Il devra verser 400 € de préjudice aux parents du lycéen.